



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 13

CINQUIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GERRARD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 215 — *Loi sur la prévention de la violence familiale et interpersonnelle grâce à l'éducation (modification de la Loi sur les écoles publiques et de la Loi sur l'administration scolaire)/The Prevention of Interpersonal and Family Violence Through Education Act (Public Schools Act and Education Administration Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

MM. GAUDREAU, GOERTZEN et PETTERSEN, M^{mcs} les *ministres* WIGHT et BRAUN ainsi que M^{me} HOWARD interviennent. M^{me} la *ministre* CROTHERS exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. SMOOK présente la proposition suivante :

Proposition n° 1 : Manque de transparence dans le choix du trajet de la ligne de transport d'énergie Manitoba-Minnesota

Attendu :

que la ligne de transport d'énergie Manitoba-Minnesota s'étendra sur 213 kilomètres depuis le nord-ouest de Winnipeg jusqu'à la frontière du Minnesota, en passant par de nombreuses collectivités du sud-est de la province dont Anola, Sainte-Geneviève, Richer, La Broquerie, Sundown et Piney;

que la construction de la ligne de transport d'énergie Manitoba-Minnesota doit avoir lieu de 2017 à 2020 pour un coût total d'environ 850 millions de dollars;

que les contribuables du Manitoba paieront 596 millions de dollars pour la construction de cette ligne, dont 294 millions de dollars pour la portion située au sud de la frontière américaine, mais que les Manitobains ne seront propriétaires que de 49 % de la ligne;

que le trajet privilégié de la ligne de transport d'énergie traversera de nombreuses zones à forte densité de population et représentera une intrusion pour les résidents du sud-est du Manitoba;

que l'opposition officielle a demandé à de nombreuses reprises à Hydro-Manitoba de lui communiquer l'analyse qui a mené au choix de ce trajet et qu'elle ne l'a toujours pas reçue;

que les Manitobains savent que le gouvernement provincial a l'habitude de s'ingérer dans les décisions opérationnelles d'Hydro Manitoba, y compris le trajet de la ligne de transport Bipole III;

que les résidents du sud-est du Manitoba et, en fait, tous les Manitobains méritent un gouvernement provincial qui est ouvert et transparent au sujet des décisions qui ont mené au choix du trajet de la ligne de transport d'énergie Manitoba-Minnesota,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre chargé de l'application de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* de communiquer immédiatement les raisons motivant le choix du trajet de la ligne de transport d'énergie Manitoba-Minnesota.

Il s'élève un débat.

MM. SMOOK, RONDEAU, EICHLER, ALTEMEYER et PEDERSEN, M. le *ministre* ROBINSON ainsi que M. PETERSEN interviennent. M. MARCELINO (Tyndall Park) exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N^o 16) — *Loi sur le protecteur des enfants/The Children's Advocate Act*;

(M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS)

(N^o 17) — *Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba/The Manitoba Teachers' Society Act*;

(M. le *ministre* ALLUM)

(N^o 201) — *Loi sur la protection des droits des acheteurs de véhicules automobiles neufs/The New Motor Vehicle Buyers' Rights Act*.

(M. MALOWAY)

M. le *ministre* ALLUM dépose :

le rapport annuel du Collège Red River pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 2015;

(Document parlementaire n^o 6)

le rapport annuel du Collège communautaire Assiniboine pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 2015;

(Document parlementaire n^o 7)

le rapport annuel du Centre des manuels scolaires du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015.

(Document parlementaire n° 8)

M^{me} la *ministre* BRAUN dépose le rapport annuel du Bureau du commissaire aux incendies pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2015.

(Document parlementaire n° 9)

M^{me} la *ministre* MARCELINO (Logan), au nom de M. le *ministre* LEMIEUX, dépose :

les rapports trimestriels de la Société du Centre du centenaire du Manitoba — période de six mois — du 1^{er} avril au 30 septembre 2015;

(Document parlementaire n° 10)

les rapports trimestriels de la Société manitobaine des alcools et des loteries — période de six mois — du 1^{er} avril au 30 septembre 2015.

(Document parlementaire n° 11)

M^{me} IRVIN-ROSS, *ministre responsable de la Condition féminine*, fait une déclaration au sujet de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes qui a lieu le 6 décembre 2015.

M^{me} DRIEDGER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. GAUDREAU, FRIESEN et JHA, M^{me} MITCHELSON ainsi que M^{me} la *ministre* BRAUN font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (C. Auch, S. Martens, T. Dumesnil et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (C. Legal, J. Legal, W. Sartoris et autres)

M. PIWNIUK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (N. Widner, S. Chabot, R. Ouellet et autres)

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (M. Vern, P. Desorcy, J. Barkman et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (R. Fournier, S. Hamm, J. Doerksen et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (T. Clincke, R. Miller, M. Verrier et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (T. Yelinek, P. Yelinek, P. Knelsen et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (G. Therrien, J. Wiebe, T. Gareau et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (P. Courcelles, D. Courcelles, M. Rozitis et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (J. Hiebert, A. Rodriguez, L. Moors et autres)

M. MARTIN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (J. Gigolyk, R. Bremand, V. Verrier et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres des Services à la famille, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Santé envisagent d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (J. Brown, J. Klassen, Y. Neustaeter et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (D. Grabowski, B. Grabowski, S. Wastle et autres)

M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (M. Dornez, E. Plourde, C. Watts et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (L. Kanellis, M. Kanellis, K. Peters et autres)

M. HELWER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (A. Todd, B. Cleave, G. Keyes et autres)

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur l'approbation sociale pour l'agriculture au Manitoba sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, M. PIWNIUK formule un grief.

M^{me} la *ministre* BRAUN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 8 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé pour les victimes de violence familiale, congé en cas de blessure ou de maladie grave et prolongation du congé de soignant)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Victims of Domestic Violence, Leave for Serious Injury or Illness and Extension of Compassionate Care Leave)*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* BRAUN intervient.

MM. SMOOK, GOERTZEN et GERRARD posent des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M. SMOOK, M^{me} MITCHELSON, M. GERRARD, M^{me} ROWAT ainsi que MM. PIWNIUK et WISHART interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 17 heures.

Le président,

Daryl Reid